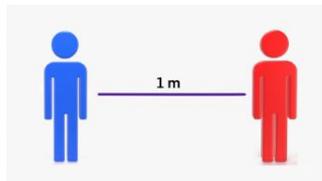


Modalités d'accueil et fonctionnement de l'école:

1. Rôle des parents dans le cadre des nouvelles modalités d'accueil de l'école :

a. Sécurité sanitaire de l'élève et des encadrants

i. Obligations liées aux gestes barrière et à la distanciation physique :



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une **distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle sera **respectée** dans tous les contextes et **tous les espaces** (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Les adultes doivent également respecter strictement la distanciation physique (1 mètre)

Un espace de travail sera dédié pour chaque élève et nominatif dans la classe...



Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, **partout**, par **tout le monde**. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver **à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes**, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage sera réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

L'élève devra savoir se laver les mains, être autonome lors des passages aux toilettes, lacer ses chaussures seul, remettre ses vêtements seul ...

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. sont interdits.

Le port du masque

Les enseignants et les AESH en contact direct avec les élèves au sein des écoles **auront des masques** dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Tous les personnels en contact direct avec les élèves ainsi que **les personnels d'entretien et de restauration** porteront également des **masques**.

Le port du masque n'est pas préconisé pour les élèves. L'école décline toute responsabilité si une famille décide de fournir un masque à ses enfants.

- i. Surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C pour une fréquentation de l'école)***

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont donc invités à prendre **quotidiennement la température** de leur enfant avant le départ pour l'école.

- ii. Ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.***

En cas de symptômes ou de fièvre (température supérieure ou égale à 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

- b. Les parents d'élèves s'engagent à expliquer les gestes barrières à leurs enfants à partir des visuels fournis par l'école.**
<https://e-bug.eu/#France>
<https://e-bug.eu/%23France>
- c. Les parents d'élèves s'engagent à fournir des mouchoirs en papier jetables à leurs enfants.**

- 2. Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,**
- 3. La procédure applicable lors de la survenue d'un cas,**

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

4. Les horaires

Les horaires sont fixés comme suit :
MATIN de 8 H 30 à 12 H
APRES-MIDI de 13 H 30 à 16 H

Les horaires d'entrée doivent être strictement respectés. Les élèves ne seront pas accueillis en dehors des horaires d'entrée ou de récréation, sauf cas exceptionnels.

La responsabilité de l'école cesse dès lors que les élèves ont franchi les limites des locaux scolaires ou lorsque les élèves sont confiés au personnel communal pour la navette (retour à Ferques). Ceux-ci sortiront par la petite porte verte située sous le préau.

5. *Les points d'accueil et de sortie des élèves,*

Des lignes seront matérialisées au sol (dans la cour (entre le portail et la ligne blanche située à la limite du local des associations et devant la porte de chaque couloir menant à chaque classe). **L'accueil et la sortie se feront par le portail rue Jules Ferry**). Avant l'entrée dans l'école, les élèves, éventuellement accompagnés d'un membre de leur famille, devront **se positionner sur la ligne matérialisée**. Les élèves devront **attendre le signal d'un enseignant** pour pouvoir rentrer dans l'enceinte de l'école. L'autre enseignant s'occupera de la surveillance des élèves déjà entrés dans la cour. **Les parents ont l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire.**

Avant l'entrée en classe, les élèves auront un numéro attribué et devront se positionner sur la ligne correspondant à leur numéro. Les élèves rentreront chacun leur tour dans la classe en respectant la distanciation sociale. Il en sera de même pour la sortie de la classe.

6. Les horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,

• **Accueil :**

8 h 20 : groupe de Mme Joly

8 h 30 : groupe de Mr Baheux

• **Sorties :**

15h50 : sortie du groupe de Mme Joly

16 h : sortie du groupe de Mr Baheux

Les horaires devront impérativement être **respectés pour éviter les rassemblements** au temps d'accueil et de sortie.

7. Les récréations

9 h 45 : groupe de Mme Joly

10 h 15 : sortie du groupe de Mr Baheux

14 h 45 : groupe de Mme Joly

15 h 00 : sortie du groupe de Mr Baheux

Les récréations seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières.

Tous les jeux collectifs, jeux de ballon et de contact sont interdits. Les élèves ne pourront plus jouer au football, au basketball, à la corde à sauter, « au loup » ... Aucun objet personnel provenant de la maison (ballon, balle, cordes à sauter, cartes Pokemon ...) ne doit être apporté à l'école afin d'éviter les échanges.

Les élèves ne pourront plus boire dans la cour de récréation pour éviter les échanges de bouteille. Cependant, ils pourront boire dans la classe.

Le passage aux sanitaires sera très réglementé : 1 à 2 élèves à la fois. Chaque élève se lavera une première fois les mains dès l'entrée aux toilettes, puis une deuxième fois avant la sortie.

8. Calendrier et modalités d'inscription des élèves des niveaux de classe accueillis

L'inscription nécessite d'avoir lu et accepté les nouvelles modalités d'accueil.

Le retour à l'école vaut engagement pour 2 semaines (soit du 12 mai au 22 mai 2020).

La famille doit se positionner de manière définitive **avant le jeudi 7 mai 2020 à 12 h** pour le retour à l'école de leurs enfants pour la période du **mardi 12 mai au mardi 19 mai 2020** et nous faire parvenir sa réponse (page 8 de ce protocole à imprimer, à signer et à envoyer) par mail au ce.0621195m@ac-lille.fr.

Les élèves dont les parents ne souhaitent pas le retour à l'école ne sont pas en-dehors de l'obligation scolaire, ils seront en enseignement à distance. Si des parents changent d'avis et souhaitent un retour de leurs enfants à l'école pour la période du 25 mai au 5 juin 2020, ils devront prévenir le directeur d'école et la municipalité avant le mardi 19 mai 2020 12 h) car des adaptations seront alors nécessaires.

Pour les élèves présents à l'école, ils devront apporter tous leurs cahiers le jour de la rentrée.

Le travail proposé en classe sera communiqué aux élèves non présents.

9. L'accueil des élèves

a) La capacité d'accueil (déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer)

• La limitation du brassage des élèves

Selon le nombre d'élèves qui reviennent à l'école et les capacités d'accueil, **un accueil par alternance** pourra être organisé (**2 jours de suite par groupe**).

Capacité d'accueil : 25 élèves maximum pour l'école

La ventilation des classes et autres locaux

Les classes et locaux seront systématiquement **aérés au moins 15 minutes** à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront **aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir** pendant le nettoyage des locaux.

b. Le nombre de groupes et niveaux de classe accueillis

2 groupes accueillis par jour.

Groupe 1 ou 3 (encadré par Mr Baheux) : CE2-CM1

Groupe 2 ou 4 (encadré par Mme Joly) : CE1-CE2

c. La taille des groupes

Taille des groupes en fonction de la configuration des classes :

13 élèves maximum pour la classe de Mr Baheux.

12 élèves maximum pour la classe de Mme Joly.

10. Les emplois du temps de chaque groupe et avec qui?

Si l'effectif total est inférieur ou égal à 25 élèves :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Mr Baheux	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 1
Mme Joly	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 2

11. L'évolution dans le temps concernant l'accueil des niveaux de classe

Si plus de 25 élèves reviennent à l'école, l'organisation sera la suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Mr Baheux	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 3	Groupe 3
Mme Joly	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 4	Groupe 4

Si la capacité d'accueil le permet, les élèves de la classe de Mr Baheux seront dans le groupe 1 ou 3 ; ceux de la classe de Mme Joly seront dans le groupe 2 ou 4.

Si la capacité totale d'accueil impose des modifications, l'école informera les familles en leur communiquant le groupe de leur enfant.

12. Modalités de communication école/famille

Les familles seront informées essentiellement par **courrier électronique** ou par téléphone.

ce.0621195m@ac-lille.fr

Téléphone (école Jules Ferry) : 03 21 33 77 14

A RENVOYER AU PLUS TARD CE JEUDI 7 MAI 2020 AVANT 12 H
UNIQUEMENT SI VOUS SCOLARISEZ VOTRE ENFANT POUR LA
PERIODE DU 12 AU 19 MAI 2020 INCLUS

Je, soussigné(e),,
titulaire de l'autorité parentale de l'enfant,
scolarisé(e) en classe de, déclare avoir pris connaissance et accepté le
protocole d'accueil du fonctionnement de l'école Jules Ferry de la commune de
Ferques.

Le

Signature :